

Vos contacts

Votre résidence bénéficie du "contrat d'entretien robinetterie" ?

En cas de fuite ou de dysfonctionnement de vos équipements de plomberie, prévenez votre gardien ou votre interlocuteur habituel à Logis Familial Varois.

Pour en savoir plus sur les économies d'énergie, contactez :

- l'Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie
Tél. : 04 94 92 35 76, ou
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - Tél. : 04 91 32 84 44



Testez votre consommation d'eau !

Dans votre famille,

- Ⓜ vous prenez régulièrement des bains oui non
- Ⓜ vous laissez couler l'eau en permanence quand vous vous douchez oui non
- Ⓜ vous faites parfois tourner la machine à laver ou le lave-vaisselle alors qu'ils ne sont pas pleins oui non
- Ⓜ vous laissez le robinet couler pendant que vous vous brossez les dents oui non
- Ⓜ vous laissez le robinet couler en permanence quand vous faites la vaisselle oui non
- Ⓜ vous avez déjà constaté des fuites d'eau oui non

Si vous avez au moins une réponse OUI, lisez bien ce guide : il vous permettra de réduire facilement votre consommation d'eau et de faire d'importantes économies sur vos charges !

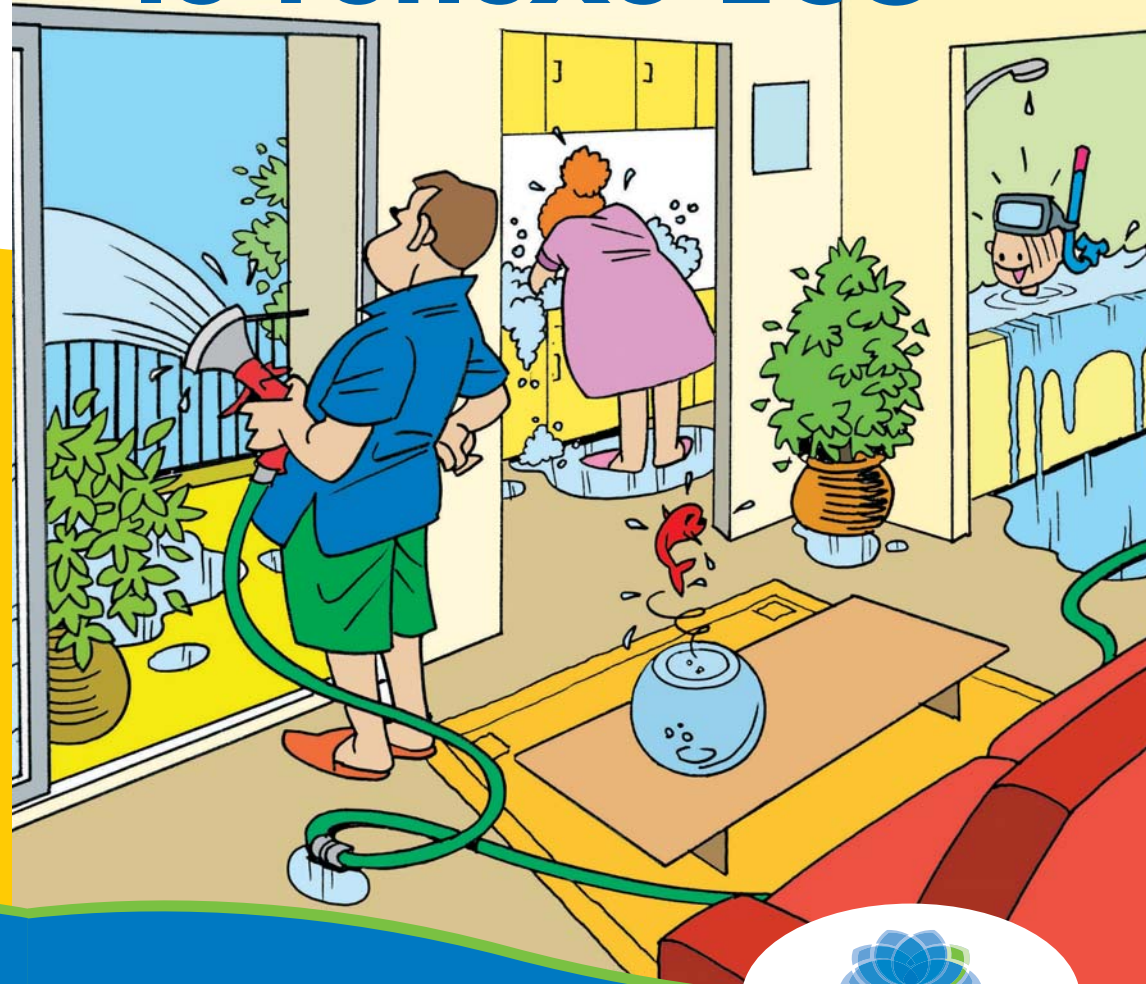


Agence de Toulon (Siège) • Avenue de Lattre de Tassigny - Case n°11 - 83107 Toulon Cedex

Agence de Saint-Raphaël • Bât. D - 480, boulevard de l'Aspé - 83700 Saint-Raphaël

Une brochure éditée par le Groupe Logement Français pour ses locataires.

Ayez le réflexe ÉCO



Direction de la Communication Groupe Logement Français - Avril 2007 - Réalisation : PETER PEN 01 46 05 02 22 - Illustrations : Serge Ribeyrolles

Le guide de
vos économies d'eau au quotidien





Vous trouvez que votre facture d'eau est trop élevée ?

Vous aimeriez ne plus payer de surprovision d'eau lors de la régularisation des charges ? Ce guide est fait pour vous : il vous propose des conseils et astuces très simples pour réduire votre consommation d'eau et donc votre facture, sans rien perdre de votre confort ! Si toute votre famille joue le jeu, vous pourrez économiser jusqu'à 15 % de vos charges d'eau l'an prochain !

Des **petits gestes** quotidiens pour de **grandes économies**



Une douche ou un bain ?

- » **Prenez une douche** (même dans votre baignoire) plutôt qu'un bain : cela consomme 3 à 5 fois moins d'eau !
- » **Quand vous vous savonnez**, inutile de laisser couler l'eau !

une douche =
40 à 60 l

un bain =
150 à 200 l

Vous faites **vos toilettes**...

faire
sa toilette =
15 l par jour et
par personne

- » **Halte au gaspillage** : ça ne sert à rien de laisser couler l'eau en permanence quand vous vous brossez les dents (utilisez un gobelet) ou quand vous vous lavez les mains.
- » **Après avoir fermé le robinet**, vérifiez qu'il est bien fermé et qu'il ne fuit pas, et faites pareil après le passage de vos enfants.



L'eau coûte cher !

L'eau coûte cher et son prix augmente tous les ans. En effet, elle fait l'objet de multiples traitements avant d'arriver jusque dans vos robinets : pompage, purification, distribution...

Une personne consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour, et dépense donc 165 € par an.

Pour une famille de 4 personnes, cette dépense s'élève en moyenne à 660 € par an et continue d'augmenter avec le nombre de personnes dans le logement.

La seule solution pour arrêter cette progression, c'est de maîtriser sa consommation !



Lave-linge, lave-vaisselle... quel modèle choisir ?

Avant d'acheter, n'oubliez pas de consulter l'étiquette énergie : elle concentre des informations précieuses sur le coût de fonctionnement de votre futur appareil (contenance, consommation d'eau, performance du lavage...).

Surveiller sa consommation, c'est plus sûr !

Si vous disposez d'un compteur d'eau individuel, n'attendez pas la régularisation annuelle des charges d'eau : faites vous-même, chaque mois, le relevé de votre compteur d'eau. Dans un petit tableau, reportez à chaque fin de mois le chiffre noir qui apparaît sur votre compteur (il indique la quantité d'eau consommée en m³ et prise en compte pour la facturation, tandis que le chiffre rouge indique le détail en litres). En calculant le mois suivant la différence entre ce chiffre et le nouveau, vous obtenez le montant de votre consommation pour le mois écoulé. Vous pouvez ainsi surveiller l'évolution de votre consommation.

Vous faites une machine à laver...

- » **Quel dommage de faire tourner une machine à moitié vide** : elle consomme autant qu'une machine pleine !
- » **Utilisez la touche "éco" ou "demi-charge"** : vous économiserez de l'eau !

une machine =
80 à 110 l



Ah, les joies de la vaisselle...

une vaisselle à
la main = 20 l
un cycle de lave-
vaisselle = 40 l

- » **Vous avez la chance d'avoir un lave-vaisselle ?** Utilisez-le : ça revient moins cher que de faire la vaisselle à la main. A condition bien sûr de le faire tourner à pleine capacité.
- » **Vous faites la vaisselle à la main ?** Utilisez une bassine et ne laissez pas couler le robinet en permanence : vous économiserez beaucoup d'eau.



Les fuites sont votre pire ennemi !

Savez-vous que 15 % de l'eau consommée par les familles en France part en fuite ? C'est énorme, et les conséquences sur les factures sont impressionnantes ! Quelques exemples :

- Fuite de robinet (goutte à goutte) → perte de 4 litres par heure → gaspillage de 105€ par an
- Fuite de robinet (petit filet d'eau) → perte de 16 litres par heure → gaspillage de 420€ par an
- Fuite de chasse d'eau → perte de 25 litres par heure → gaspillage de 656€ par an

Pour éviter ce naufrage, pensez à vérifier régulièrement l'état de vos équipements (installations de plomberie, robinets, tuyaux, chasse d'eau...). Si vous constatez un problème ou une anomalie, prévenez votre gardien*.

Il y a aussi un test très simple pour vous assurer que vous n'avez pas de fuite : avant de vous coucher, fermez tous les robinets du logement

et faites un relevé de votre compteur. Si vous constatez le lendemain matin que les chiffres ont continué de tourner pendant la nuit, c'est qu'il y a une fuite. Dans ce cas, prévenez votre gardien*.

Enfin, en cas de dégât des eaux, pensez à fermer immédiatement le robinet général d'arrivée des eaux qui se trouve à côté du compteur.

* ou votre interlocuteur habituel à Logis Familial Varois

Votre chasse d'eau peut vous coûter cher !

- » **Vérifiez régulièrement que votre chasse ne fuit pas :** cela peut être un gouffre financier ! Mais attention, toutes les fuites ne sont pas visibles. Faites le test suivant : disposez un bout de papier sur la cuvette ; s'il devient humide, c'est qu'il y a une fuite.



chasse d'eau = 10 l
une fuite = perte de
25 l/heure



“ L'eau, c'est de l'argent liquide, alors ne la gaspillons pas ! ”

Provisions, régularisations... quelle facturation ?

Votre consommation d'eau vous est facturée tous les mois sur votre avis d'échéance. Toutefois, cette facturation est basée sur une estimation de votre consommation, appelée "provision", car le volume de votre consommation d'eau varie chaque année et ne peut être connu à l'avance. Une régularisation est faite une à deux fois par

an : elle correspond à la différence entre les provisions que vous avez payées et ce que vous coûte réellement votre consommation. Si vous avez payé plus que ce que vous devez, nous vous remboursons la différence. Si, au contraire, vous n'avez pas payé suffisamment, nous vous facturons une surprovision d'eau.

Nettoyer l'appartement, c'est bien...

- » **Mais ce n'est pas utile de laver vos sols à grande eau** ni de remplir vos seaux en entier : vous ne laverez pas mieux et cela vous reviendra plus cher.

ménage d'une
pièce = 5 à 10 l

“ Un robinet qui coule, c'est votre argent qui part. **Attention aux fuites !** ”



Dépannage sans frais

Logis Familial Varois a mis en place dans ses résidences des contrats d'entretien et de maintenance pour les installations de plomberie des logements. Ce service permet d'assurer le bon fonctionnement de vos équipements (robinets, chasse d'eau, ballon d'eau chaude, chauffe-eau gaz...) et la détection d'éventuelles fuites. Pour cela, une visite de contrôle est régulièrement assurée par les entreprises de maintenance dans tous les logements (assurez-vous que vous pourrez être présent ou laissez vos clés le jour de son passage). Vous pouvez aussi demander à tout moment l'intervention de l'entreprise chez vous si vous constatez un problème ou une fuite. Pour cela, adressez-vous à votre gardien*, qui fera le lien.

Pour vérifier que vous bénéficiez de ce service, contactez votre gardien.*

* ou votre interlocuteur habituel à Logis Familial Varois.